

Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), une AMP est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques (activités maritimes) et les valeurs culturelles qui lui sont associées.

Objectifs

1) Conservation et restauration

- Protection de la biodiversité (espèces, habitats rares ou menacés).
- Maintien des **fonctions clefs** de l'écosystème.
- Suivi de la faune et de la flore (mérou, corb, herbiers de posidonies...).
- **Restauration** de milieux dégradés.
- Espace de **référence scientifique**.

2) Limiter les menaces des écosystèmes

- Dégradation des habitats par l'**urbanisation du littoral**.
- **Ancrages** (destruction des herbiers de posidonies).
- **Pêche intensive** et capture accidentelle.
- **Pollution** en mer causée par les pesticides, les déversements d'eau des fleuves et les rejets industriels.

3) Gestion et réglementation

- Réglementation des **activités humaines** (souvent forte activité touristique) pour assurer la conservation des habitats.
- **Gestion durable** des activités maritimes (reconstruction de ressources halieutiques).
- Assurer les différents **services écosystémiques**.

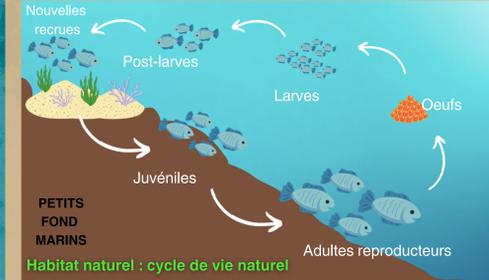
Définitions

- **Ecosystème** : ensemble constitué par un milieu (biotope), les êtres vivants de ce milieu (biocénose) et leurs interactions.
- **Services écosystémiques** : avantages ou biens que les êtres humains obtiennent des écosystèmes naturels (pollinisation, purification de l'eau et de l'air, bois, loisirs extérieurs).
- **Biomasse** : en écologie, la biomasse est le terme qui désigne la masse totale d'organismes vivants dans un lieu donné.
- **Ressources halieutiques** : l'exploitation des ressources vivantes aquatiques.
- **Réseau trophique** : ensemble de chaînes alimentaires reliées entre elles au sein d'un écosystème.
- **Zone économique exclusive (ZEE)** : d'après le droit de la mer, une ZEE est un espace maritime où un État côtier contrôle l'exploration et l'utilisation des ressources naturelles.

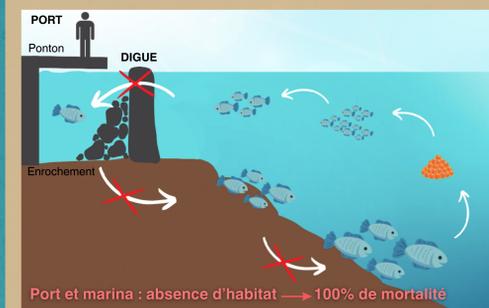
Protection des habitats

Une caractéristique importante des AMPs est l'**exportation d'espèces** vers l'extérieur de la réserve. Qu'il s'agisse d'adultes ou de larves, les AMPs en zone côtière vont avoir un impact favorable sur la densité d'espèces au large. Cela peut être observé indirectement sur plusieurs années permettant aux pêches en dehors de la réserve de s'améliorer.

Reproduction des poissons : dissémination des oeufs et des larves



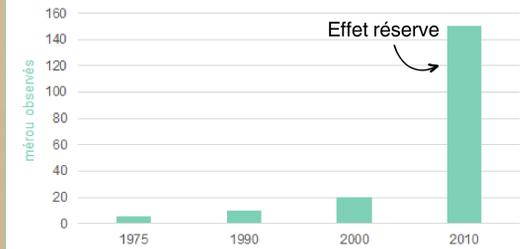
Dans un environnement naturel, les poissons dépendent d'**habitats** favorables au cours de leur différents stades de développement. Les **petits fonds** proches du rivage sont essentiels dans ce cycle.



Les aménagements côtiers impactent la fonction de **nurserie** des petits fonds, en modifiant profondément l'habitat essentiel des larves. Cette **pression** entraîne une baisse des population adultes.

Résultat en Corse de l'effet réserve

Suivi des populations de mérous dans la réserve naturelle de Scandola



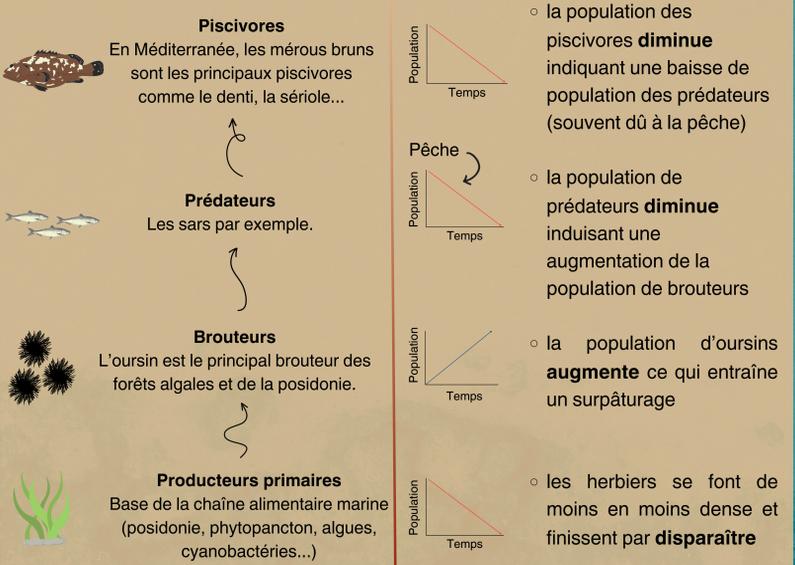
Le mérou brun est une **espèce indicatrice** de la pression d'exploitation des ressources halieutiques. (Cottalorda J.-M. et al., 2012).

L'**effet réserve** est l'augmentation de la densité et de la biomasse des espèces cibles suite à la mise en place d'une AMP.

Effet top-down

Conséquence de la diminution du nombre de top-prédateur sur un réseau trophique

Le mérou est un indicateur de la bonne santé de l'écosystème marin méditerranéen. Lorsque la population de mérou diminue, cela montre en général une mauvaise santé de l'écosystème. Si l'on suit les graphiques ci-dessous :



Cantonements de pêche

- 8 cantonnements de pêche en Corse
- Protection juridique élevée mais ne font pas partis des AMPs
- Mis en place dans les années 1970
- Pas de balisage pour les cantonnements Corse contrairement aux côtes continentales
- Gestion par les délégations départementales des territoires et de la mer (DDTE) et les prud'homies de pêche

Situation des AMPs en France

- Objectifs (métropole et outre-mer):
- 30% d'AMP dont 10% en Zone de Protection Forte d'ici 2030 sur le territoire français.
- Répartition inégale sur le territoire : 0,1% en Méditerranée

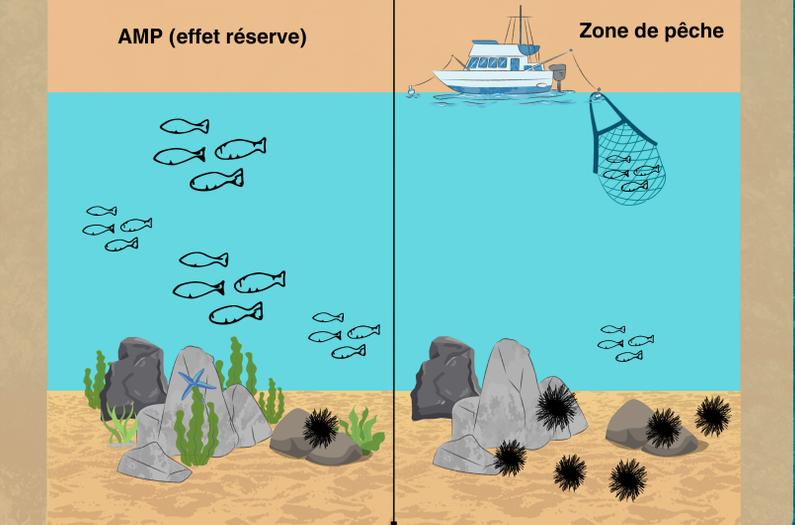
Les Zones de Protection Fortes (ZPF)

Certaines activités humaines sont susceptibles d'impacter durablement les espaces marins. Afin de protéger les zones particulièrement touchées par ces activités, des zones de protection forte (ZPF) ont été mises en place au sein des aires marines protégées. Dans ces ZPF, les activités humaines sont supprimées ou significativement limitées.

Cinq critères sont requis pour qu'un espace marin puisse être caractérisé comme ZPF :

1. Porter sur des enjeux écologiques prioritaires
2. Doit être mise en oeuvre au sein d'une AMP
3. Bénéficier d'une réglementation des activités
4. Bénéficier d'un plan de gestion
5. Bénéficier d'un dispositif de contrôle

L'objectif de la Stratégie Nationale est de couvrir 10% des AMPs en Zone de Protection Forte d'ici 2030 contre 2% actuellement.



Différentes catégories d'AMPs et leurs finalités	CATÉGORIES D'AIRES MARINE PROTÉGÉES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT							
	Site Natura 2000 en mer	Aires de protection de biotope ayant une partie marine	Zone de conservation halieutique	Réserve naturelle ayant une partie marine	Parties maritimes du DPM remis en gestion au conservatoire du littoral	Parc naturel marin	Parc national ayant une partie maritime	Parc naturel régional ayant une partie maritime
FINALITÉS POTENTIELLES DE CRÉATION D'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE	Ex : Grand herbier de la plaine orientale	Ex : Îlot de Roscana	Ex : Demande de création à Bastia et Solenzara	Ex : Bouches de Bonifacio	Ex : Pointe du Cap Corse	Ex : Cap Corse et Agriate	Ex : PN des Calanques	Ex : Réserve naturelle de Scandola
Le bon état des espèces et habitats à statut patrimoniaux ou méritant de l'être (espèces rares, menacées)	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Le bon état des espèces et habitats hors statut (espèces halieutiques exploitées, espèces très abondantes localement donnant une responsabilité biogéographique au site)			✓	✓	✓	✓	✓	✓
Le rendu de fonction écologique clefs (frayères, nurseries, alimentation, migration)			✓	✓	✓	✓	✓	✓
Le bon état des eaux marines			✓			✓	✓	✓
L'exploitation durable des ressources						✓	✓	✓
Le développement durable des usages					✓	✓	✓	✓
Le maintien du patrimoine maritime culturel					✓	✓	✓	✓
La valeur ajoutée (sociale, économique, scientifique, éducative)				✓	✓	✓	✓	✓

